

Scrutin n° 2 : Enseignants des écoles d'arts plastiques et de design

Profession de foi

**Liste : LISTE DES ÉCOLES D'ART NATIONALES ET
TERRITORIALES/CGT-Culture**

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Jehanne DAUTREY - ENSAD Nancy	1bis. Andrea KEEN - ENSAD Nancy
2. Fabien VALLOS - ENSP ARLES	2bis. Arnaud DESHAYES - ENSA BOURGES
3. Indiana COLLET-BARQUERO - ENSA Limoges	3bis. Léa BARBIER - ESAD Valenciennes
4. Gallien DEJEAN - ENSAPC Cergy	4bis. David AYOUN - ESA DUNKERQUE- TOURCOING
5. Vanessa BRITO - ESAD Marseille	5bis. Ingrid LUCHE – ENSA Bourges



Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistiques et Culturels a été créé comme un parlement des activités de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conduites dans l'ensemble des établissements relevant du ministère de la Culture. La Loi LCAP Liberté, Création, Architecture, Patrimoine, votée en 2016, fixe ainsi son périmètre d'action ; il « est consulté sur les questions relatives aux missions confiées aux établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la Culture et sur les questions relatives aux missions confiées aux structures de recherche relevant de ce ministère, notamment dans les domaines des arts plastiques (...) ou encore des recherches interdisciplinaires portant sur ces domaines ».

Ses missions concernent l'orientation générale de la politique de recherche et d'enseignement supérieur du ministère de la Culture, l'accréditation des établissements, la validation des projets de recherche portés par les établissements, le financement et la répartition des budgets.

Le CNESERAC n'est pas un cadre administratif et institutionnel de plus. Face à l'absence de réponse des Directions métiers sur les différentes questions qui préoccupent aujourd'hui les écoles, cette instance devient, avec ses différentes commissions thématiques, le lieu privilégié dans l'organisation actuelle du Ministère de la culture où il est possible de travailler ensemble à construire un statut et une recherche transversale aux écoles supérieures de la création.

Les questions liées à la recherche et à l'enseignement sont communes aux écoles nationales et territoriales qui portent des cycles d'études similaires sous tutelle et contrôle du ministère de la Culture.

Forte de sa composition équilibrée entre enseignants de ces écoles et du travail interfédéral déjà engagé, notre liste portera, au sein de cette instance, une parole commune des enseignants de toutes les écoles : territoriales et nationales, petites et grandes. Vigilante sur les choix qui seront faits au sein de cette nouvelle instance, cette liste commune propose de faire circuler informations, attentes et revendications et de défendre ses analyses et ses propositions pour une organisation de la recherche cohérente à l'échelle du territoire. La recherche suppose des stratégies, des concertations et des écosystèmes que la plupart des établissements, de par leur échelle, ne sont pas à même d'assurer seuls.

Nos écoles dans leur organisation, leur finalité et leur structuration se distinguent de l'université et des autres écoles supérieures par leur pédagogie axée sur le projet plastique et le lien étroit entre la pédagogie et une recherche située. L'enseignement artistique en France doit conserver cette identité qui le caractérise dans l'espace européen. Les écoles d'art relèvent chacune d'une histoire particulière, locale, nationale, quelquefois européenne. Le CNESERAC doit permettre de mettre à profit les principes actuels d'eupéanisation et d'internationalisation des cursus pour prolonger et dynamiser cette histoire.

Les écoles supérieures de la création associent des parcours universitaires et non universitaires, des pratiques artistiques et des pratiques théoriques. Cette diversité de formation et de pratiques des personnels enseignants doit être pérennisée. Au sein du CNESERAC, vos représentants agiront de manière à ce que cette singularité soit respectée.

Vos représentants demanderont à ce que s'engage un travail sur la reconnaissance statutaire des activités de création et de recherche menées par les enseignants, à la hauteur de leurs pratiques actuelles et dans le respect de la diversité des options et orientations des acteurs et auteurs de la recherche. À l'heure où la situation de nombreuses écoles et de leurs personnels se dégrade, il est urgent de donner à leurs enseignants les moyens matériels et statutaires d'assurer les missions de pédagogie et de recherche dévolues aux écoles par le traité de Bologne, et que nombre d'entre eux assurent de manière précaire, voire bénévole.

Vos représentants seront attentifs à ce que les paroles portées dans cette instance concernent les enseignants de toutes les écoles. Ils s'exprimeront au nom de toute la communauté des professeurs impliqués dans l'enseignement et la recherche et défendront toutes les initiatives contextualisées quelle qu'en soit l'échelle ou la source.

Le CNESERAC se doit d'être une instance démocratique, un lieu pour une libre parole et une parole libre. Vos représentants défendront une politique de l'enseignement et de la recherche dans les établissements, qui n'en fasse pas une activité réservée à quelques-uns. Ils veilleront à ce que les aides et financements n'échappent pas aux règles démocratiques. Via ce conseil, la communauté pédagogique pourra se faire entendre et interpeller directement les instances politiques et administratives du Ministère.

CONSTITUÉE DE CANDIDATS FORMANT UNE COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL SOLIDAIRE, CETTE LISTE EST SOUTENUE PAR LE SYNDICAT CGT CULTURE DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ART (LÉNA) ET LA CGT-CULTURE.